

Allocution du secrétaire d'État Klaas Dijkhoff à l'occasion de la conférence des ambassadeurs organisée par le Service d'application de la politique de retour (DT&V), le 4 juin 2015, Spaanse Hof, La Haye.

Seul le texte prononcé fait foi/Check against delivery

- Excellences, Messieurs William Swing et Abiodun Williams, Mesdames et Messieurs les représentants diplomatiques. C'est un honneur et un plaisir de vous accueillir aujourd'hui.
- J'apprécie que cette réunion ait de nouveau été organisée par le Service d'application de la politique de retour, service qui constitue pour vous, en tant que représentants de pays avec lesquels nous collaborons de façon quasi quotidienne, un interlocuteur majeur.
- Votre présence est essentielle à mes yeux, je peux vous l'assurer. Elle nous permet d'entretenir et d'étoffer nos excellents liens de partenariat et, lorsque cela est possible, de rencontrer de nouveaux visages.
- Bienvenue au Spaanse Hof. Riche d'une longue histoire, ce palais est un endroit idéal pour vous recevoir puisque l'ambassade d'Espagne s'y installa en 1677 et qu'il devint ainsi un territoire diplomatique et inviolable. J'ose donc affirmer que vous pouvez ici vous exprimer en toute liberté, sans en craindre les conséquences.
- Mais c'est ce que vous comptiez faire, bien sûr !
- Je reviendrai tout-à-l'heure sur l'histoire du Spaanse Hof et le destin tragique d'une femme, Catherine de Chasseur.
- En premier lieu, je souhaite survoler les derniers développements survenus aux niveaux national, européen et international : quel est l'état des lieux en matière de migration et de retour ? Quel est l'agenda pour les six mois que durera la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne ? Et quels seront les priorités de la présidence néerlandaise au premier semestre 2016 ?

- J'aimerais par ailleurs que cette conférence nous permette d'échanger des vues sur le thème suivant : « le retour comme élément de la gestion des migrations : coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination ». Comment s'articulent les différents maillons ? Comment pouvons-nous, par exemple, éviter que les candidats migrants ne remettent leur vie entre les mains de passeurs ?
 - Commençons par évoquer la situation au niveau national. Et plus précisément le débat autour du dispositif qui a pris le nom de « bed, bad en brood » et qui vise à assurer le gîte, le couvert et l'hygiène personnelle aux étrangers déboutés. Comme vous le savez, les points de vue divergent aux Pays-Bas en ce qui concerne la prise en charge de ces personnes.
 - Je tiens à souligner d'emblée que les Pays-Bas s'efforcent d'éviter que les étrangers en situation irrégulière se retrouvent à la rue.
 - Les demandes de permis de séjour sont examinées de façon rigoureuse. Il est possible qu'à l'issue de cet examen le demandeur ne soit pas autorisé à rester aux Pays-Bas. Il est dans ce cas tenu de quitter le pays, et peut à cet effet obtenir l'aide des pouvoirs publics. Il peut aussi prétendre à un hébergement, à condition qu'il prépare activement son départ.
- Le gouvernement a décidé récemment de mettre en place un dispositif supplémentaire, toujours dans l'optique d'encadrer le départ des étrangers concernés. Il permettra aux personnes en situation irrégulière de bénéficier d'un hébergement pour une période de quelques semaines durant lesquelles elles seront encouragées à entreprendre des démarches en vue de leur départ.
- En concertation avec les collectivités locales, nous étudions actuellement les modalités concrètes de ce dispositif.
- Plaçons-nous à présent dans une perspective européenne.
- Les évolutions à ce niveau sont rapides, surtout depuis les tragiques naufrages en Méditerranée au début de l'année. La totalité des États européens ont pris conscience que notre action doit être multidirectionnelle.

- Le Conseil européen a fait le 23 avril une déclaration dans laquelle il s'engage à :
 1. renforcer la présence européenne en mer,
 2. lutter contre les trafiquants,
 3. prévenir les flux migratoires irréguliers,
 4. renforcer la solidarité et la responsabilité internes.
- Un plan d'action en dix points a également été adopté.
- La Commission européenne a quant à elle présenté une feuille de route définissant les mesures à prendre.
- Elle a en outre publié le 13 mai un agenda en matière de migration qui repose sur quatre piliers visant à améliorer structurellement la maîtrise des flux de migrants :
 1. en agissant sur les causes de l'immigration clandestine ;
 2. en sauvant des vies tout en assurant la sécurité des frontières extérieures ;
 3. en appliquant une politique commune solide en matière d'asile ;
 4. en adoptant une nouvelle politique en matière de migration régulière.
- J'en arrive au sujet annoncé : le retour dans le pays d'origine.
- Grâce au Luxembourg, le retour est devenu l'une des priorités de la prochaine présidence de l'UE.
- Il le restera sous la présidence néerlandaise, au même titre que le suivi de la déclaration du 23 avril, de la feuille de route et de l'agenda en matière de migration.
- Ces dernières années, les flux migratoires se sont accrus partout dans le monde. Il est à prévoir que cette tendance se poursuive au cours des prochaines années.
- Cela nécessite de mieux gérer la migration et de renforcer la coopération internationale. Non seulement au niveau européen, mais aussi avec les pays d'origine et de transit.
- Dans ce cadre, il est important de rappeler le caractère intégré de l'action de l'UE : les différentes dimensions du problème doivent être traitées dans une stratégie cohérente.

- Nous allons définir avec l'Union africaine une ligne d'action pour lutter contre les passeurs, la traite des êtres humains et les organisations criminelles.
- Les causes fondamentales des migrations – la pauvreté, la répartition des richesses, le développement économique, le changement climatique et le chômage des jeunes – sont également à l'ordre du jour.
- Ce sont des questions majeures, qui exigent de la persévérance.
- Me voici parvenu à l'une des principales questions qui se posent brutalement à nous aujourd'hui : comment les États de l'Union européenne doivent-ils, ensemble ou séparément, réagir face à l'afflux incessant de réfugiés en provenance de régions pauvres et, parfois, dangereuses ?
- Prenons un exemple : les dirigeants internationaux réfléchissent à l'heure actuelle à la manière de solliciter la Libye afin de mettre un terme aux périlleuses traversées vers l'Europe. Ils étudient en outre les possibilités de renforcer l'accueil et la protection dans la région.
- Se pose également la question de l'attitude que doivent adopter les pays d'origine et de transit à l'égard des mafias de passeurs dont l'importance ne cesse de croître.
- Mesdames et messieurs,
- Tous les acteurs doivent avoir comme priorité le sauvetage et la garantie des droits des migrants et des réfugiés.
- Une grande partie des personnes demandant l'asile en Europe pourra prétendre au statut de réfugié.
- Mais beaucoup de migrants arrivés clandestinement en Europe seront aussi contraints, tôt ou tard, de repartir.
- Je dirais qu'il va de soi que les sociétés européennes offrent l'hospitalité aux victimes de la guerre, de la violence et des violations des droits de l'homme. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point.
- Toutefois, cette disposition est mise à rude épreuve par le nombre très élevé de migrants qui partent vers

l'Europe non pour fuir la guerre et la violence, mais pour des motifs socioéconomiques.

- Si l'on veut réellement que cesse la tragédie qui se déroule actuellement en Méditerranée, il faut que *tous* les pays, y compris ceux dont sont originaires les migrants, coopèrent pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains.
- La déclaration du Conseil européen du 23 avril comporte deux points cruciaux.
- Cela n'est peut-être pas très spectaculaire, puisqu'il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre des instruments existants. La Commission et la haute représentante ont par exemple la possibilité d'utiliser la coopération au développement pour inciter les pays à agir. Ou de leur rappeler l'existence d'accords de réadmission stipulant l'obligation des pays d'origine de réadmettre sur leur territoire ou de faciliter le départ vers un autre pays des candidats à l'immigration économique déboutés. Ce en étroite collaboration avec l'OIM.
- Le second point concerne l'instauration d'un nouveau programme de retour coordonné par Frontex, permettant aux États membres qui se trouvent en première ligne de renvoyer rapidement les migrants clandestins dans leur pays d'origine.
- Le rôle de l'OIM est fondamental dans le processus de facilitation du retour volontaire. Monsieur Swing en parlera certainement plus longuement cet après-midi.
- Il est probable qu'il aborde également un autre sujet, celui de la prévention du trafic des êtres humains. La question centrale à cet égard est de savoir comment informer mieux, et à temps, les candidats au départ de la réalité dans les pays où ils comptent se rendre ainsi que des risques qu'ils courent ?
- Mesdames et Messieurs, je vous avais promis d'en revenir à Catherine de Chasseur.
- Partie de France pleine d'optimisme, elle est arrivée en terre promise, aux Pays-Bas, pour épouser le chevalier Gerrit van Assendelft. Celui-ci l'installa ici, dans son palais où, étrangère, elle était négligée de tous. Elle sombra dans le chagrin et la misère, ce qui la conduisit

à se lancer dans des activités criminelles. Elle fut finalement condamnée à mort. On dit qu'elle rôde encore entre ces murs, lorsque le palais est plongé dans les ténèbres et le silence.

- Heureusement, Mesdames et Messieurs, nous sommes ici nombreux et généreusement éclairés.
- J'ai l'espoir et la conviction que vous allez nous fournir des idées éclairantes et nous aider à résoudre toutes les questions que je vous ai posées.

Je vous remercie de votre attention. Je cède maintenant volontiers la parole à M. Williams.